

LA CHARTE DU CONDUCTEUR BENEVOLE

Le conducteur bénévole est une personne solidaire qui désire donner un peu de son temps et développer du lien social sur le territoire.

Les engagements du conducteur bénévole :

- Je m'engage à respecter les personnes que je transporte.
- Je m'engage à tenir un langage correct. Les propos obscènes, vulgaires, violents et racistes sont totalement prohibés.
- Je déclare être en droit de conduire avec le véhicule déclaré et je déclare avoir pris mes dispositions pour avertir mon assureur de mon intention de l'utiliser dans le cadre de « Mobilité solidaire » notamment avec des personnes que je n'avais pas l'habitude de transporter.
- Je m'engage à honorer les trajets des passagers sous les conditions que j'ai acceptées et d'avertir l'association Familles Rurales dès que possible en cas d'indisponibilités.
- Je m'engage à respecter le code de la route.
- Je m'engage à signaler à la Fédération Familles Rurales de l'Aube tout retard de plus de 10 min par rapport aux horaires fixés entre l'association et l'usager.
- Je m'engage à participer au développement d'un réseau « Mobilité solidaire » fiable et de qualité, dans un esprit de développement de lien social.
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur.
- Je transmets à la fédération, tous les 2 mois, mes jours et heures disponibles pour assurer le transport des usagers.
- J'accepte d'être contacté par l'animateur/trice Mobilité Solidaire de la Fédération Familles rurales de l'Aube à mon numéro personnel.